

Et tu quoque Brute !

Lausanne, le 16 mars 2017

Madame Doris Leuthard
Présidente de la Confédération helvétique
Palais fédéral
Bundesplatz 3
3005 Berne

Objet : La décision de la Confédération d'interdire l'importation de produits dérivés du phoque

Madame la Présidente,

Peu d'êtres humains peuvent bénéficier et jouir de la situation privilégiée qui est mienne : je suis citoyen Canadien et j'habite la Suisse depuis 35 ans. En d'autres termes je partage mon existence entre les deux pays qui sont aux deux premiers rangs du classement mondial, pour la qualité de vie qu'ils offrent. Deux pays qui préconisent l'utilisation durable des ressources naturelles comme mécanisme de conservation. Deux pays qui se veulent d'ardents défenseurs des droits de l'homme. Et en ce sens, je souscris entièrement à celles et ceux qui font de la Suisse, le champion incontesté des causes humanitaires – toutes catégories confondues. Ce sont ces considérations humanitaires qui ont motivé mon engagement sur la scène internationale de la conservation de la nature depuis près de quarante ans.

Permettez-moi, Madame la Présidente, d'exprimer ma surprise, pour ne pas dire mon désarroi, devant la décision récente de la Confédération d'interdire l'importation de produits dérivés du phoque. Une décision qui affecte non seulement la culture et les moyens de subsistance d'autochtones et pêcheurs canadiens et groenlandais, mais également la survie de leur culture et traditions. L'Union européenne a fait grand état de l'exception qui stipule que « l'importation de produits dérivés du phoque est admise si elle provient de formes de chasse traditionnellement pratiquées par les communautés inuites ou d'autres communautés indigènes et que la chasse contribue en même temps à assurer la subsistance de la communauté. » Cette exception, dérisoire s'il en est une, est reprise dans la décision de la Confédération. Cependant, et c'est là l'odieux de la décision de l'Union européenne, cette exception n'a eu aucun effet et aura servi au contraire, à accélérer la destruction du lien culturel liant les inuites au phoque. On n'a qu'à visionner le documentaire « Inuk en colère (Angry Inuk) » pour s'en convaincre.

Alors, pouvez-vous, Madame la Présidente, expliquer les motifs de cette décision pour le moins surprenante de la Confédération. Un accord avec l'Union européenne ? Aucune entente ne peut permettre qu'une nation devienne complice de la destruction d'une culture ; qui plus

est, aucune entente ne devrait amener une nation à se comporter comme les moutons de Panurge. Protéger les phoques ? Toutes les espèces faisant l'objet de prélèvement sont en surabondance. Plaire aux extrémistes du droit des animaux ? Cela ne peut se faire qu'au détriment des droits humains. A-t-on simplement oublié que cette décision va à l'encontre des cinq objectifs stratégiques adoptés par la FAO – *l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* – visant à éliminer, tout au moins réduire, la malnutrition et la pauvreté ? Alors quoi ?

Pendant un certain temps, j'ai songé à plagier Emile Zola et intituler cette lettre « J'accuse ». Mais conscient du fait que la décision de la Confédération tient davantage de la dérive politique que de la trahison de celle et ceux dont les moyens de subsistance, la culture et les traditions passent par le prélèvement des ressources naturelles marines, j'ai abandonné cette idée.

Il n'en reste pas moins, Madame la Présidente, que celles et ceux qui dépendent des ressources marines, dont celles du phoque, pour leur survie étaient certes en mesure d'espérer une réaction différente d'un pays comme la Suisse, ne fusse qu'à titre de soutien moral dans le combat constant – où ils sont laissés à eux-mêmes, sans défense - qui les oppose aux extrémistes animaliers.

Madame la Présidente, je vous saurais gré de bien vouloir les reconforter eu égard à cette décision de la Confédération.

Acceptez, Madame la Présidente, l'expression de ma très haute considération,

Eugène Lapointe, Président
IWMC World Conservation Trust
Ancien Secrétaire-général de la CITES (1982 -1990)